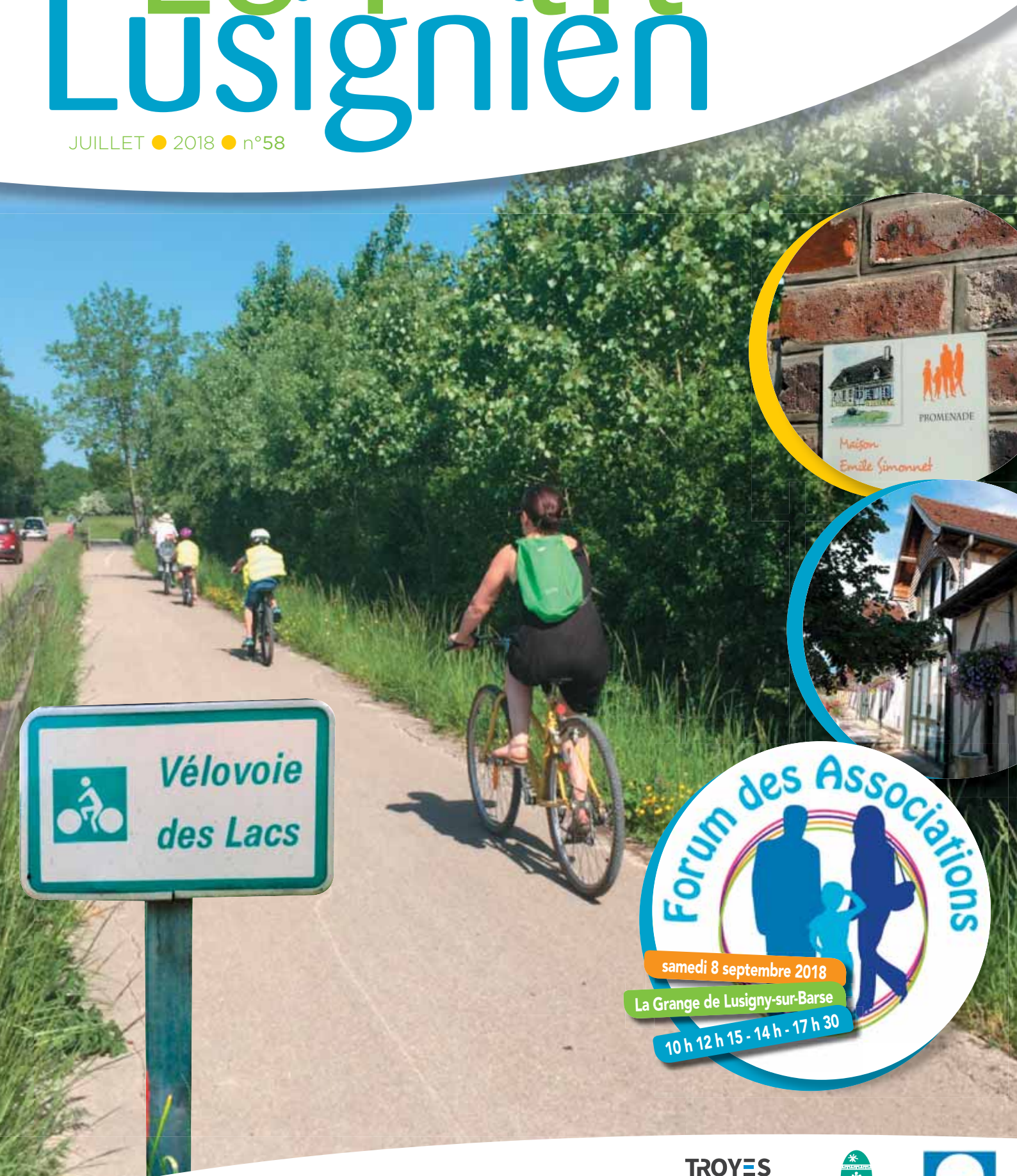


# Le P'tit Lusignien

JUILLET ● 2018 ● n°58



samedi 8 septembre 2018

La Grange de Lusigny-sur-Barse

10 h 12 h 15 - 14 h - 17 h 30





Mesdames et Messieurs, chers Lusigniens,



**Christian BRANLE**

Maire de Lusigny-sur-Barse,  
Vice Président du Conseil Départemental  
Président du PNRFO

**Au moment où je m'adresse à vous dans ce 58<sup>ème</sup> éditto du P'tit Lusignien, j'ai une pensée particulière pour toutes les familles et entreprises de Brienne la Vieille et de Vendevre sur Barse qui ont été fortement touchées par la tempête du dimanche 29 avril 2018 au soir. Qu'elles soient toutes assurées de notre soutien pour surmonter cette épreuve difficile qui aurait pu nous toucher également à Lusigny. Même si les alertes météorologiques de la Préfecture avaient bien ciblé la période, le cheminement exact des dépressions et encore plus celui des tornades était impossible à prévoir avec précision. Malgré notre vigilance, on est parfois dépassé par la nature qui reprend presque toujours ses droits.**

Dans ce numéro, le P'tit Lusignien sera de nouveau riche en informations communales. Le programme conséquent de travaux pour les années à venir a mobilisé toute l'équipe municipale ces derniers mois. En matière de signalétique, vous avez constaté que la commune a changé ses panneaux de signalisation, respectant la charte signalétique du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient et la réglementation nationale. Dix communes se sont engagées dans cette démarche et ont bénéficié de financements de la Région.

Concernant l'entretien du patrimoine communal, la quasi-totalité des toitures des bâtiments communaux feront l'objet d'un traitement de démaussage. Les ateliers communaux seront tous regroupés près de la salle des fêtes Bernard Hussenet. Un des hangars sera agrandi et une petite serre y sera accolée afin d'y entreposer des bacs de fleurs à l'abri du gel. Tout cet espace, dédié aux agents techniques communaux est sécurisé et fermé au public. Tous les bacs à fleurs de la RD619 (qui ont fait leur temps) ont été remplacés. L'effort d'embellissement est maintenu grâce à l'implication de nos agents et des élus qui les accompagnent.

À noter, l'obtention pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive du label Pavillon Bleu pour nos 4 plages des lacs, un label de qualité non négligeable en matière de tourisme.

Vous avez remarqué la mise en fonction des bornes électriques, les nouveaux emplacements de containers insonorisés pour le recyclage du papier et du verre, le nouvel abribus en remplacement de celui qui avait été sérieusement endommagé. Des aménagements seront réalisés sur certains trottoirs pour faciliter le déplacement des personnes à mobilité réduite vers les bâtiments publics.

Le plus important des chantiers devrait s'étaler sur les années 2018 et 2019 : la réalisation d'un groupe périscolaire mitoyen à l'école élémentaire du «Grand Pré Vert».

Toutes ces améliorations en matière de qualité de vie, j'en suis persuadé, sauront vous satisfaire. Vous le constatez, nous continuons à vouloir façonner notre commune et toute l'équipe municipale se mobilise pour vous offrir des conditions et un cadre de vie des meilleurs possibles.

**Profiter de nos grands espaces du Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient tout en respectant bien sûr les règles de bon voisinage. Nous aurons sans doute l'occasion de nous croiser, lors d'un vide grenier, du Forum des Associations, sur le lac d'Orient, ou à notre 65<sup>ème</sup> foire agricole et commerciale de Lusigny.**

**Dans cette attente, toute l'équipe municipale vous souhaite une bonne lecture.**



## Samedi 8 sept. 2018 à la Grange

10h à 12h15 et de 14h à 17h30

- Vous recherchez** une activité sportive, culturelle, de loisirs pour vous ou votre enfant,
- Vous souhaitez** vous engager pour une bonne cause,
- Vous désirez** mettre à profit votre temps libre pour vous épanouir et nouer de nouveaux liens.

Vous trouverez la liste des associations, leurs coordonnées, le nom de leurs responsables et autres activités sur le site internet [www.lusigny-sur-barse.fr](http://www.lusigny-sur-barse.fr)

## Foire commerciale et agricole

Dimanche 7 octobre 2018



## CALENDRIER DES EVENEMENTS

### JUILLET 2018

**Vendredi 13** 22h15 **FETE NATIONALE**  
Distribution de lampions et défilé - RDV devant Mairie  
Feu d'artifice au déversoir à la sculpture Rinke  
Bal des pompiers à la Grange

**Samedi 14** 17h **APÉRITIF CONCERT** et animations à la Grange

### AOÛT 2018

**Dimanche 26** **VIDE GRENIER - FOOT** - Stade municipal

**Dimanche 26** La matinée **COMMEMORATION - Libération du 28 août 1944**  
9h00 Lusigny-sur-Barse - Plaque Gendarmerie - Stèle RN19 - Stèle Chantelot  
9h45 Fresnoy-le-Château - Messe  
10h45 Fresnoy-le-Château - Monument Le Haut Chêne  
11h15 Lusigny-sur-Barse - Monument Mairie  
11h45 Montreuil-sur-Barse - Monument 1 - Monument 2 - Vin d'honneur

### SEPTEMBRE 2018

**Samedi 8** 10h - 12h15 **FORUM DES ASSOCIATIONS** - à la Grange  
14h - 17h30

**Dimanche 9** Journée **VIDE GRENIER - COMITE DE FOIRE** - Stade municipal

### OCTOBRE 2018

**Dimanche 7** Journée **FOIRE COMMERCIALE ET AGRICOLE**

**Dimanche 14** **VIDE DRESSING** - organisé par l'AALL - renseignements et inscriptions au 06 14 95 23 22 ou sur le site <http://aal-lusigny.fr/>

### NOVEMBRE 2018

**Samedi 11** 10h15 **COMMEMORATION DE L'ARMISTICE 1918** - RDV devant Mairie

**Dimanche 18** **BOURSE AUX JOUETS** - à la Grange  
Dépôts des jouets à partir du vendredi 16 novembre de 16h à 20h  
Et le samedi 17 de 9h à 12h30.

### DÉCEMBRE 2018

**Samedi 1<sup>er</sup>** 14h - 17h **MARCHE DE NOEL** - organisé par l'AALL

**Dimanche 2** La journée renseignements et inscriptions au 06 14 95 23 22 ou sur le site <http://aal-lusigny.fr/>

### JANVIER 2019

**Samedi 19** 18h30 **VOEUX DE LA MAIRIE** - à la Grange

Important : ce calendrier est susceptible d'évoluer au cours des mois à venir. Consultez régulièrement notre site internet [www.lusigny-sur-barse.fr](http://www.lusigny-sur-barse.fr) pour avoir des précisions de dernières minutes sur les manifestations organisées à Lusigny (événements, dates, horaires et lieu).

## LE DON DU SANG



*Un geste  
qui sauve  
Venez  
nombreux*

**Les vendredi 24 août  
et 9 novembre 2018 de  
14h30 à 18h30  
à la Grange**

Directeur de la publication :

M. Christian BRANLE

Rédaction : commission communication et tourisme

Maquette et impression : imprimerie La Renaissance  
labélisée Imprim'Vert.

Juillet 2018

Tirage : 911 exemplaires

Dépôt légal : 26-338/o  
3<sup>e</sup> trimestre juillet 2018





## ● Les P'tits Lutins

Compte-tenu du temps incertain vendredi 30 mars dernier, les maîtresses de l'école maternelle ont renoncé au traditionnel défilé dans le village.

Enseignantes, enfants et parents se sont retrouvés à la Grange. Les enfants ont présenté en musique à leurs parents les costumes qu'ils avaient fabriqués.

Chaque classe avait travaillé sur son thème de l'année.



La forêt, le verger pour la classe de Frédérique.  
L'Afrique pour la classe d'Anne. C'est ainsi que les crocodiles d'Afrique  
ont rencontré les hiboux de la Forêt d'Orient.



La musique pour la classe d'Isabelle



Les enfants du monde pour la classe de Nadine

## ● Le Carnaval

L'école élémentaire du «Pré Vert» n'a pas manqué le rendez-vous tant attendu par les enfants pour fêter le carnaval 2018. Malgré une pluie menaçante en ce début d'après-midi du 30 mars, toutes les classes se sont lancées joyeusement dans les rues de Lusigny, en sautant et en chantant avec entrain pour inciter les habitants à sortir de chez eux et admirer leurs déguisements. Une halte a été faite à la maison de retraite «La Salamandre» et les yeux de nos Aînés fondaient de tendresse pour tous ces petits boutchous. C'est sous un beau rayon de soleil que Monsieur Carnaval (préparé par les résidents de «La Résidence des Lacs») est parti en fumée ! Le goûter qui a suivi a permis à tous de ne pas être triste de ce départ.





## ● Activités extra scolaires de l'école élémentaire «Le Pré Vert»



38 élèves sont partis à vélo faire de la voile au CNHS encadrés par le corps enseignant et des bénévoles.

## ● Une première découverte et l'envie d'y revenir !

DU CÔTÉ  
DU COLLÈGE

**Un tout nouveau voyage en Allemagne a vu le jour  
au collège de Lusigny pour les élèves germanistes.**



Ce sont 33 élèves des classes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> que Mme Gervaise, professeur d'allemand, a emmené à la découverte de Freiburg et sa région la Forêt-Noire début avril 2018, accompagnée de Mme Jacob et de M. Piat. Au programme : découvertes historiques, géographiques, culturelles, culinaires et linguistiques, nuits en hébergement confortable, petit-déjeuner royal, et de très bons moments partagés qui resteront mémorables !

Les élèves ont eu l'occasion de tester leur compréhension de la langue et leurs moyens d'expression, de mettre en lien leurs connaissances des autres cours, par exemple sur les énergies renouvelables et l'urbanisme lors de la visite guidée de l'exemplaire éco-quartier Vauban, ou sur le Moyen-âge lors de la visite guidée du centre historique et de ses fortifications.

## ● Accueil enfants

### DE 3 À 12 ANS

L'accueil organisé par La Ligue de l'Enseignement de l'Aube, en partenariat avec la Commune de Lusigny-sur-Barse, la CAF et la DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), a pour vocation (outre d'assurer un mode de garde) de permettre à chacun de se construire au sein d'un collectif et d'appréhender les règles et les valeurs qui régissent notre société (démocratie, citoyenneté, laïcité, solidarité, diversité, égalité...).



### L'ACM fonctionne sur plusieurs temps :

- Au périscolaire (avant et après l'école) de 7h00 à 9h00 et de 17h00 à 18h30.
- Les mercredis de 7h00 à 18h30 en journée continue avec repas
- Chaque vacances scolaires de 7h00 à 18h30 en journée continue avec repas.
- Des séjours de 2 à 4 nuits sont également organisés en période estivale.

Situé dans les locaux «Périscolaire», (juste à côté de la mairie et de la bibliothèque) l'ACM (Accueil Collectif de Mineurs) fonctionne au quotidien depuis de nombreuses années.

L'équipe pédagogique veille à proposer des projets et des activités éducatives aux enfants. Elle adapte les thématiques abordées aux saisons et aux événements locaux.

Pour cette année l'ACM de Lusigny compte plus de 120 enfants.



Pour tous renseignements et tarifs :  
Contacter l'ACM  
téléphone 03 25 41 21 20 ou  
mail : acm-lusigny@laligue10.org.

## ● Accueil adolescents

### DE 12 ANS A 17 ANS

#### UN NOUVEAU SERVICE «CLUB ADOS»

Les communes de Lusigny sur Barse, Courteranges, Montieramey et Montreuil sur Barse en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement de l'Aube ont organisé l'accueil des adolescents de leur territoire.

Ainsi, depuis le début d'année, Le club ados s'organise progressivement. Il vise à développer des actions pour des jeunes qui n'ont plus l'âge d'aller à l'ACM. Le club ados fonctionne sous la respon-

sabilité d'un animateur diplômé qui accompagne les jeunes dans une démarche de projet. Le club ados est un lieu d'accueil libre sans obligation d'heure d'arrivée ou de départ. Les jeunes y viennent par adhésion pour participer à une activité ou simplement venir échanger entre eux ou avec l'animateur.

Ces projets sont élaborés en fonction des initiatives, des idées et des choix faits par les jeunes.

**24 jeunes ont fait la démarche de s'inscrire depuis le début de l'année.** Ils se sont investis et ont déjà organisé différentes activités



et sorties (cinéma, bowling, jeux de société) et ont travaillé sur l'organisation d'un séjour vacances (lieux, activités, budget...etc).



### Lieu et horaires

Une salle pour accueillir les jeunes a été mise à disposition par la Commune de Lusigny sur Barse au dessus de la salle des fêtes et ouvre ses portes :

- Chaque mercredi de 14h00 à 18h00
- Chaque vendredi de 16h00 à 18h00
- Durant les vacances scolaires de 14h00 à 18h00 du lundi au vendredi

Pour tous renseignements et tarifs,  
contacter le coordinateur enfance  
jeunesse Jérôme Paciorkowski  
téléphone 07 67 22 23 42 ou  
mail : jeunesse.clmm@laligue10.org



### SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2017

#### 2017/050 - FONCIER - Cession de terrain pour l'aménagement d'un lotissement - rue Charles Delaunay

Le Maire, **FAIT SAVOIR** que l'agence immobilière « les Demeures du Tertre » dispose d'un permis d'aménager permettant la création d'un lotissement de 22 terrains à bâtir à usage d'habitation, rue Charles Delaunay.

**DIT** que l'emprise foncière concernée par ce projet inclut, pour partie, une parcelle communale cadastrée AD 7 lieudit « entre les 2 Chemins », soit une surface voisine de 2500 m².

**DONNE CONNAISSANCE** des propositions formulées par le promoteur souhaitant la prise de possession éventuelle de cette emprise, à savoir :

- Soit une acquisition dite classique au prix de 54 000 (hors frais de notaire)
- Soit un paiement par dation, c'est-à-dire l'attribution à la commune d'une parcelle constructible viabilisée constituant un lot du futur lotissement pour une valeur estimée à 57 000

Le Conseil Municipal,

**VU** l'avis de la commission « Patrimoine » ;

**SE PRONONCE** favorablement pour la cession de l'emprise foncière concernée avec un paiement par dation comme évoqué ci-dessus ;

**DONNE MANDAT** au Maire pour donner suite à ce dossier et signer les documents et actes à intervenir.

#### 2017/051 - FONCIER - Cession de parcelles communales

Le Maire, **EXPOSE** le projet porté par la SA MON LOGIS concernant la construction d'une nouvelle gendarmerie et l'aménagement d'un lotissement y attenant.

**INDIQUE** que la commune est propriétaire de 2 parcelles comprises dans l'emprise foncière concernée par ce futur projet et que la SA MON LOGIS propose de s'en porter acquéreur.

Sont concernées les parcelles ci-dessous :

AI 82 ET AI 91 lieudit « Le Charmet » d'une contenance respective de 3a03ca et 3a08ca

Le Conseil Municipal,

**VU** l'avis des Services du Domaine ;

**CONSIDERANT** ce projet d'intérêt public ;

**SE PRONONCE** favorablement pour la cession de ces 2 parcelles ; **FIXE** le prix de cession à 1€ l'ensemble hors frais à charge de l'acquéreur ;

**DONNE MANDAT** au Maire pour mener à bien ce dossier et signer les pièces et actes à intervenir.

#### 2017/052 - FONCIER - Cession de parcelles constructibles

Le Maire, **FAIT SAVOIR** que la commune est propriétaire d'une emprise foncière, sise rue de la Fontaine, lieudit « les Maisons Brûlées », qui pourrait faire l'objet d'une cession en la forme de 3 lots constructibles, à savoir :

- Lot A : cadastré AK 227 et 228 d'une contenance totale de 13a52ca
- Lot B : cadastré AK 230 et 231 d'une contenance totale de 13a79ca
- Lot C : cadastré AK 232 et 233 d'une contenance totale de 19a57ca

**DIT** que compte tenu du programme d'investissement engagé par la commune et afin de ne pas obérer les finances communales, il pourrait être opportun de procéder à la cession de ces parcelles.

Le Conseil Municipal, **VU** l'avis de la commission « patrimoine » ;

**SE PRONONCE** favorablement pour la mise en vente des parcelles.

**DONNE MANDAT** au Maire pour donner suite à cette affaire et signer les pièces et actes à intervenir.

POUR : 19 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

#### 2017/053 - VOIRIE - RESEAUX : Extension coordonnée du réseau public de distribution d'électricité et du réseau de communications électroniques pour deux pavillons situés rue de la Fontaine

Le Maire, **EXPOSE** qu'il y a lieu de prévoir l'extension du réseau public de distribution d'électricité, de l'installation communale d'éclairage public et du réseau de communications électroniques pour deux pavillons situés rue de la Fontaine. Le Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube (SDEA), auquel la commune adhère, a prévu, sur les instructions de la municipalité le programme suivant : La création d'un réseau souterrain basse tension long d'environ 80m. La pose de génie civil pour le réseau de communications électroniques.

Aux conditions actuelles, le coût TTC des investissements peut être évalué comme suit :

|                                                                           |            |
|---------------------------------------------------------------------------|------------|
| Extension du réseau public de distribution d'électricité                  | 6 612.80 € |
| Extension des installations de communications électroniques (génie civil) | 2 800.00 € |

Selon les dispositions en vigueur, la contribution communale sera égale à 60% du montant de l'assiette servant de base de calcul de la contribution et au coût cité en b), soit une contribution totale évaluée à 6 767.68 €. Afin de réaliser ces travaux un fonds de concours peut être versé par la commune au SDEA en application de l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Le Conseil Municipal,

**DEMANDE** au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessus ; **S'ENGAGE** à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n°8 du 4 mars 2016, n°8 du 11 décembre 2015, n°7 et 9 du 21 février 2014 et n°19 du 23 mai 2014 du Bureau du SDEA.

**S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget général de la commune – section investissement.

#### 2017/054 - VOIRIE - RESEAUX : Enfouissement d'une ligne électrique Haute Tension

Le Maire, **RAPPELLE** que la commune est propriétaire de parcelles constructibles, sises rue de la Fontaine. **INDIQUE** que ces parcelles sont surplombées par une ligne électrique Haute Tension.

**DIT** que pour faciliter la commercialisation et lever toutes contraintes liées à cette servitude, il serait judicieux de procéder à la dépose de cette ligne et d'en déplacer le tracé. Selon une étude technique et financière produite par ENEDIS, propriétaire du réseau, il serait possible de réaliser ces travaux selon un nouveau tracé (rue de la Flutinière et lotissement de l'Orée du Lac) et pour un coût restant à charge de la commune estimé à 32 352.95 € HT.

Le Conseil Municipal, **CONSIDERANT** l'intérêt de cette opération (commercialisation des parcelles communales, levée de servitude, enfouissement de réseau) ;

**DECIDE** d'engager les travaux comme exposé ci-dessus ;

**S'ENGAGE** à inscrire la dépense correspondante au budget général de la commune – section investissement ;

**DONNE MANDAT** au Maire pour mener à bien ce dossier.

### 2017/055 - VOIRIE - Travaux divers

Suite au rapport de la commission « voirie-réseaux »

**DECIDE** d'engager les travaux ci-dessous : Réfection de chaussée sur tranchées en traverse, rue Maréchal Foch.

Aménagement de trottoir (mise en place d'enrobé) au droit du n°22 de l'Avenue Pierre Gomand

Eaux pluviales :

mise en place de caniveaux grille au droit des propriétés du n°21 de la rue Raymond Poincaré et du n°19 de la rue Général de Gaulle, avaloir au droit du n°7 de la rue du Général de Gaulle.

### 2017/056 - URBANISME : Autorisation des Droits des Sols (ADS) - Adhésion au service commun de Troyes Champagne Métropole (TCM) - Convention

Le Maire, **FAIT SAVOIR** que compte tenu de l'évolution de la

législation, les Services de l'Etat n'instruiront plus, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les dossiers d'autorisation des droits des sols (permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration préalable, permis d'aménager, permis modificatif ...).

**DIT** que Troyes Champagne Métropole dispose d'un service spécialement affecté et pouvant proposer, aux communes adhérentes cette prestation.

Après délibéré, le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** que notre commune ne dispose pas de service et du personnel ayant compétence pour remplir cette mission, **DECIDE** d'adhérer au service commun «Autorisation Droits des Sols» proposé par Troyes Champagne Métropole, avec effet au 1er janvier 2018,

**DONNE MANDAT** au Maire pour signer la convention d'adhésion et tous les documents s'y rapportant.

### SEANCE DU 22 DECEMBRE 2017

### 2017/062 FONCIER – Cession de terrain

Le Maire, **EXPOSE** que la Fédération de l'Aube pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, actuellement installée à Troyes – 89 rue de la Paix – est à la recherche d'un terrain d'implantation en vue de délocaliser son siège social et de construire une Maison de la Pêche et de la Nature afin de se doter d'un « outil » permettant de promouvoir et développer ses activités (informations, expositions, animations... liées à la pêche) ;

**DIT** que la commune dispose d'une parcelle actuellement libre, sise en Zone d'Activité, cadastrée AO 14, d'une contenance de 96a98ca ;

**DIT** qu'après visite sur place, le Conseil d'Administration de la Fédération a validé ce site ;

**FAIT SAVOIR** que la commune pourrait donc proposer la ces-

sion de cette parcelle. Le prix pourrait être arrêté sur la base de 10 /m² (hors taxes et frais) ;

Après délibéré, le Conseil Municipal,

**CONSIDERANT** la nature du projet tel qu'exposé,

**SE PRONONCE** favorable pour la cession de la parcelle AO 14 aux conditions indiquées ci-dessus

**CHARGE** le Maire de solliciter, pour avis, les Services de France Domaine

**DONNE MANDAT** au Maire pour mener à bien cette affaire et signer les pièces et actes à intervenir.

### 2017/063 – CANTINE SCOLAIRE - Acquisition d'un ensemble lave-vaisselle

**RETIENT** la proposition de la société AUBE FROID pour un montant TTC de 9 897.95 €

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de la commune - section d'investissement





### SEANCE DU 15 JANVIER 2018

#### 2018/001 – ENFANCE JEUNESSE - Convention avec la Ligue de l'Enseignement

**PROPOSE** de conclure avec la Ligue de l'Enseignement une convention de moyens telle que présentée pour la période du 21 août 2017 au 31 août 2018. La participation financière de la commune étant arrêtée à 12 923.92 €

POUR : 10 / CONTRE : 1 / ABSENCE : 7

DONNE MANDAT au Maire pour conclure ladite convention.

### SEANCE DU 29 MARS 2018

#### 2018/003 - Comptes de gestion du receveur - Approbation

**APPROUVE** sans réserve ou observation les comptes de gestion du Receveur, pour l'exercice 2017, concernant le budget général de la commune ainsi que les budgets annexes (atelier relais BATEL, Maison paramédicale).

#### 2018/004 - Comptes administratifs 2017 - budget général + budgets annexes

Après avoir entendu lecture

##### BUDGET GENERAL

|                | Dépenses       | Recettes       | Solde          |
|----------------|----------------|----------------|----------------|
| FONCTIONNEMENT | 1 081 556.00 € | 1 711 367.53 € | + 629 811.53 € |
| INVESTISSEMENT | 832 930.85 €   | 712 727.17 €   | - 120 203.68 € |

Compte tenu des résultats antérieurs, l'excédent de fonctionnement cumulé est de 2 252 236.62 €.  
(le Maire étant absent au moment du vote)

#### 2018/005 - Affectation des résultats 2017

Après avoir approuvé les comptes administratifs 2017 pour le budget général et les budgets annexes,

**DECIDE**, à l'unanimité, d'affecter les résultats comme suit :

##### BUDGET GENERAL

|                                                 |                |
|-------------------------------------------------|----------------|
| report en investissement (001) dépenses         | 528 153.68 €   |
| affectation en investissement, recettes au 1068 | 528 153.68 €   |
| report en fonctionnement (002)                  | 2 252 236.02 € |

#### 2018/007 - Imposition directe 2018 - vote des taux

Le Conseil Municipal, **PROPOSE** de voter les taux d'imposition des taxes directes, pour l'exercice 2018, comme suit :

|                              |           |
|------------------------------|-----------|
| Taxe d'habitation :          | 13,26 %   |
| Taxe foncière (bâti) :       | 19,30 %   |
| Taxe foncière (non bâti) :   | 16,99 %   |
| Pour un produit attendu de : | 614 807 € |

#### 2018/008 - Subventions communales 2018

Sur proposition de la commission des finances, à l'unanimité  
VOTE les subventions ci-dessous :

(les membres de chaque association faisant partis de l'équipe Municipale n'ont pas pris part au vote)

| NOM DE L'ASSOCIATION                                | MONTANT ALLOUÉ EN EUROS |
|-----------------------------------------------------|-------------------------|
| Coopérative École primaire                          | 1 600                   |
| Coopérative Ecole primaire/Activités extrascolaires | 1 000                   |
| Coopérative École maternelle                        | 1 000                   |
| Centre communal d'action sociale                    | 5 000                   |
| Amicale des Sapeurs Pompiers                        | 950                     |
| Anciens combattants                                 | 140                     |
| Club de l'amitié                                    | 140                     |
| ADMR                                                | 2 000                   |
| Ligue de l'enseignement                             | 32 864                  |
| Amis du Parc                                        | 100                     |
| Comité de Foire                                     | 2 000                   |
| École de musique                                    | 4 000                   |
| École de musique - Cérémonies                       | 200                     |
| Étoile de football de Lusigny                       | 800                     |
| Archers du Val de Barse                             | 250                     |
| Association Animation Loisirs de Lusigny            | 1 100                   |
| Reg'art                                             | 100                     |
| Aux fils de la Barse                                | 100                     |
| Union Acteurs Economiques de Lusigny                | 150                     |
| Club Nautique de la Haute Seine                     | 250                     |
| Souvenir Français                                   | 25                      |
| ADPC 10                                             | 200                     |
| UNSS                                                | 2400                    |
| Foyer Socio Educatif du collège                     | 6500                    |
| Soit un total de subventions en €                   | 62 869                  |

#### Subventions exceptionnelles :

| NOM DE L'ASSOCIATION                     | MONTANT ALLOUÉ EN EUROS |
|------------------------------------------|-------------------------|
| Association Animation Loisirs de Lusigny | 1 000                   |
| Association Les Vergers aux chouettes    | 30                      |
| Association La Villeneuve aux céramistes | 550                     |

### 2018/011 - Construction d'une structure d'accueil Péri et Extra-scolaire

**RAPPELLE** la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2017, décidant d'engager les travaux de construction d'une structure d'accueil péri et extrascolaire et donnant mandat au Maire pour conclure les marchés de travaux dans le cadre d'une procédure adaptée. Considérant le mandat reçu, **REND COMPTE** des offres retenues

| N° DE LOT             | OBJET                 | ENTREPRISE RETENUE                                   | MONTANT HT     |
|-----------------------|-----------------------|------------------------------------------------------|----------------|
| 1                     | Maçonnerie Démolition | Ets DALLEMAGNE<br>10260 SAINT PARRES<br>LES VAUDES   | 149 749.96 €   |
| 2                     | Charpente Bardage     | Les Charpentiers<br>de Troyes 10270<br>COURTERANGES  | 204 177.46 €   |
| 3                     | Couverture Zinguerie  | ACC - 10270<br>LUSIGNY-SUR-BARSE                     | 96 626.00 €    |
| 4                     | Menuiserie Alu        | SAS GUILLEMINOT<br>10270 - COURTERANGES              | 55 472.00 €    |
| 5                     | Menuiserie Bois       | Eurl BEAU MASSON<br>10510 ORIGNY-LE-SEC              | 43 498.25 €    |
| 6                     | Plâtrerie Isolation   | EURL VOINCHET<br>10270 LUSIGNY-SUR-BARSE             | 79 500.00 €    |
| 7                     | Electricité           | Jérôme ASSIER<br>10600 LA CHAPELLE-<br>SAINT-LUC     | 47 600.00 €    |
| 8                     | Chauffage VMC         | MICHON 10000<br>TROYES                               | 117 290.88 €   |
| 9                     | Plomberie             | SARL DE<br>CLERCQ-PROSPER<br>10270 LUSIGNY-SUR-BARSE | 24 633.00 €    |
| 10                    | Carrelage             | SARL OLM - 10260<br>VIREY-SOUS-BAR                   | 23 854.85 €    |
| 11                    | Sols souples          | SARL MD Sols - 10180<br>SAINT LYE                    | 14 584.50 €    |
| 12                    | Peinture              | F. DURAND - 89430<br>MELISEY                         | 20 758.00 €    |
| 13                    | VRD                   | EIFPAGE - 10000<br>TROYES                            | 250 082.11 €   |
| 14                    | Espaces verts         | HARAND Paysagiste<br>10310 VILLE-SOUS-LA<br>FERTE    | 7 053.85 €     |
| Soit un total HT de : |                       |                                                      | 1 134 880.86 € |

### 2018/012 - FONCIER - Cessions de terrains

**RAPPELLE** la délibération n°2017/050 du Conseil Municipal en date du 17 novembre 2017 donnant un avis favorable à la cession d'une parcelle communale, cadastrée AD7 en vue d'aménager un lotissement.

**INDIQUE** que le promoteur, afin de commercialiser et répondre au mieux à la demande, a déposé un modificatif de permis d'aménager tendant à modifier le nombre (20 lots au lieu de 22) et, de fait, la surface des lots constructibles.

**AINSI**, le paiement de l'emprise foncière cédée par simple dation comme validé précédemment fait l'objet d'une nouvelle proposition de la part du promoteur, à savoir :

- attribution d'un lot n°1 d'une valeur estimée à 55 000 € + paiement d'une soulte de 2000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**ACCEPTE** les nouvelles dispositions

**DONNE MANDAT** au Maire pour signer les actes à intervenir.

### 2018/013 - FONCIER - Cessions de terrains

**RAPPELLE** que la commune est propriétaire de 2 parcelles cadastrées C413 et ZC42 d'une contenance respective de 55a36ca et 72ca sises en zone d'activité.

**DIT** que dans le cadre d'un développement éventuel de son activité, la société LUNELY, disposant de l'ensemble immobilier jouxtant ces parcelles communales, souhaite se porter acquéreur de son emprise foncière.

**PRESENTE** l'offre d'achat formulée par la société LUNELY sur une base de 33 000 HT l'ensemble.

Après délibéré, le conseil Municipal

**VU** l'avis des services de France Domaine

**DONNE** un avis favorable à cette cession au prix indiqué ci-dessus.

**DIT** que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**DONNE MANDAT** au Maire pour régulariser ce dossier et signer les pièces et actes à intervenir.

### 2018/014 - VOIRIE - Renforcement de voies communales

Sur proposition de la commission « Infrastructures-patrimoine »

**DECIDE** d'engager un programme de travaux de renforcement des voies communales ci-dessous :

- Impasse de la Quenotte (longueur 420 ml)
- Rue de la Cruée (longueur 250 ml)
- Rue de Chantelot (longueur 115 ml)
- Chemin des Petites Ouches (longueur 145 ml)

Selon une première estimation le coût de ces travaux s'élèverait à 89 085 € HT hors mission d'expertise ou de maîtrise d'œuvre

**DIT** que les crédits suffisants sont disponibles au budget général de la commune – section investissement

**DONNE MANDAT** au Maire pour donner suite à ce dossier et passer le marché (MAPA) correspondant.

### 2018/015 - VOIRIE - Réseau eaux pluviales «voie de la vieille vente»

Afin d'améliorer le dispositif d'évacuation des eaux pluviales – Voie de la Vieille Vente ;

**DECIDE** de faire procéder à la réalisation d'un regard avec grille avaloir

**RETIENT** le devis de l'entreprise SARL CHAPPELLIER

**DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au budget général de la commune – section investissement.

### 2018/016 - VOIRIE - Aménagement d'un chemin d'accès «ZA route de Montreuil»

**RAPPELLE** la délibération du Conseil Municipal en date du 22 décembre 2017 décidant de céder une parcelle de terrain sise en zone d'activité – route de Montreuil ;

**DIT** qu'il y a lieu de procéder à la viabilisation du chemin d'accès



**RETIENT** le devis de l'entreprise SARL CHAPPELLIER  
**DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au budget général de la commune – section investissement.

## 2018/017 - Salle des fêtes «Bernard HUSSENET» - Extension d'un parking

Sur proposition de la commission « infrastructures-Patrimoine » ;  
**DECIDE** de procéder à l'extension du parking aux abords de la Salle des fêtes « Bernard HUSSENET »

**RETIENT** le devis de l'entreprise SARL CHAPPELLIER

**DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au budget général de la commune – section investissement.

## 2018/018 - BATIMENTS COMMUNAUX - Travaux d'entretien

Afin de préserver le patrimoine bâti de la commune

Sur proposition de la commission « infrastructures-patrimoine »

**DECIDE** d'engager un programme d'entretien des toitures sur les bâtiments suivants :

- Salle polyvalente « La Grange »
- Maison Emile SIMONNET (ancien Presbytère)
- Ecole Maternelle
- Groupe scolaire primaire (logements et anciennes classes)

**RETIENT** le devis de l'entreprise Edouard HEBERT COUVERTURE de Lusigny-sur-Barse

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de la commune – section de fonctionnement.

## 2018/021 - PERSONNEL - Autorisation de principe pour le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;  
**DECIDE**

D'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil. De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

## 2018/022 - Construction d'une structure d'accueil Péri et Extra-scolaire - Convention d'attribution d'une subvention

**RAPPELLE** la délibération du Conseil Municipal en date du 18 mai 2017, décidant d'engager le projet de construction d'une structure d'accueil péri et extrascolaire et donnant mandat au Maire pour rechercher le meilleur financement possible et, notamment, solliciter les subventions éventuelles.

**DIT** que le Conseil Départemental dans le cadre de son plan de soutien aux projets structurants des territoires a décidé de subventionner notre projet à hauteur de 150 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**REMERCE** les instances départementales

**AUTORISE** le Maire à signer la convention d'attribution y afférent.

### SEANCE DU 23 AVRIL 2018

## 2018/024 - VOIRIE - LOTISSEMENT « Les Demeures d'Emma et Marie » - Dénomination de rue

**PROPOSE** de dénommer la nouvelle rue desservant le lotissement « Les Demeures d'Emma et Marie », rue « Jacques DELANOUE »

**APPROUVE** :

## 2018/023 - Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire à LUSIGNY-SUR-BARSE - Délégation de service public

**FAIT SAVOIR** que la commune dispose actuellement d'un service d'accueil péri et extrascolaire dont la gestion est confiée à la Ligue de l'Enseignement dans le cadre d'un contrôle d'objectifs.

Compte tenu de l'évolution et de l'importance actuelle (activités, budget global, participation financière de la commune....) de ce service.

**DIT** qu'il y a lieu d'engager une procédure de mise en concurrence dans le cadre d'un marché public ou d'une Délégation de Service Public (DSP)

Compte tenu de la prestation attendue, la Délégation de Service Public semble plus adaptée.

**PROPOSE** de donner mandat au Maire pour engager les démarches nécessaires et signer les pièces et documents à intervenir.

## 2018/027 - SQUARE Jean-Pierre CHOISEL - Démolition, Clôture et Aménagement de terrain

Le Conseil municipal

**DIT** que la commune dispose d'un terrain non aménagé, attenant à la Grange, côté Square Jean-Pierre CHOISEL.

**INDIQUE** que le propriétaire voisin souhaite délimiter cet espace et propose la mise en place d'une clôture (palplanches)

en participant financièrement à hauteur de 50%.

Selon divers devis reçus, la Commission «Patrimoine Infrastructures»

**PROPOSE** de retenir le devis de l'entreprise CHAMOIN

Par ailleurs, l'aménagement du terrain comprenant notamment la démolition d'une ancienne bâtisse serait confiée à l'entreprise CHAPPELLIER

**DIT** que les crédits suffisants sont inscrits au budget général de la commune - section investissement

## 2018/028 - BATIMENTS COMMUNAUX - Extension ateliers municipaux et clôture

Afin de recentrer sur un même site les structures mises à disposition des services techniques de la commune

**PROPOSE** de réaliser une extension des ateliers municipaux - rue Georges Clémenceau.

Le programme des travaux comprendra

- l'agrandissement d'un hangar métallique pour une surface de 122M<sup>2</sup>
- la confection d'une dalle et travaux de maçonnerie divers
- la mise en place d'une clôture avec portails pour l'ensemble du site

**ACCEPTE** les devis pour un montant global de 71 225 .47 € HT et charge le Maire de signer

Les documents y afférents.

LES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SONT CONSULTABLES SUR LE SITE INTERNET :  
**[www.lusigny-sur-barse.fr](http://www.lusigny-sur-barse.fr)**

## ● L'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX

**2018** - Le démoussage de certaines toitures (La Grange, la Maison Emile Simonnet, l'école maternelle, le groupe scolaire élémentaire).



## ● ABRI DE BUS

**Le nouvel abri de bus** a été remplacé (rue du Homelet).



**Horaires des transports :** Vous souhaitez des renseignements sur les horaires de transport bus, consultez le site internet de la Commune : <http://www.lusigny-sur-barse.fr/> menu : infos pratiques/sous-menu : transports.

## ● ACCES P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite)

**2018** - La Commune rend accessible certains trottoirs aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

### 4 passages :

- Rue Genevois (vers la Grange)
- Rue des Maisons brûlées (vers la Maison Médicale)
- Rue Clémenceau (en face de La Poste)
- Rue Maréchal Foch (vers l'Eglise).

## ● PANNEAUX DE SIGNALISATION

**2018** - La Commune a installé de nouveaux panneaux de signalisation dans plusieurs rues indiquant les points stratégiques.



## ● LE FLEURISSEMENT ET L'ACHAT DE NOUVEAUX BACS ET SUSPENSIONS

La commune continue à fleurir le village. Des bacs à fleurs ont été remplacés sur l'avenue du 28 août 1944 (RD619) et des suspensions ont été remplacées sur la Place de l'Europe.





## ● Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945

La commémoration du 73<sup>e</sup> anniversaire de la Victoire remportée par les armées françaises et alliées en 1945 a été célébrée devant la mairie et le monument aux morts de Lusigny. Le Maire, Christian BRANLE, était entouré, des anciens combattants, des sapeurs-pompiers, des conseillers municipaux et des Lusigniens. Après le protocole d'usage, Christian



BRANLE a lu le message de Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, Secrétaire d'État auprès de la Ministre des Armées. La République rend un hommage solennel à tous les combattants artisans de notre libération. Deux gerbes ont été déposées au monument aux Morts.

À l'occasion de cette cérémonie, Monsieur Roland BEAUCOTTÉ, représentant la FNACA et le Comité de la Barse, a remis au porte-drapeau, Monsieur Daniel BOUVRON, un diplôme de reconnaissance de 3 ans de service.

## ● LA REALISATION D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL PERI et EXTRA SCOLAIRE

Les travaux seront réalisés entre 2018 et 2019



CONSTRUCTION DU BATIMENT PERI ET EXTRA SCOLAIRE A COTE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE



PROJET DE LA CONSTRUCTION



## ● LES DECHETS NOUVEAUX EMPLACEMENTS APPORT VOLONTAIRE REGLEMENTATION

**A partir de septembre 2018,** de nouveaux containers insonorisés seront à votre disposition :

### **Rue du Hamelet**

(à côté de l'abri bus) :

- 2 containers à verres
- 2 containers à journaux
- 1 container pour vêtements

### **Rue des Maisons Brûlés**

(vers la Maison Médicale)

- 2 containers à verres
- 2 containers à journaux

coût : à la charge du SIEDMTO (Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient)

### **REGLEMENT :**

Les dépôts (verres, papiers, vêtements) doivent être effectués de façon à ne pas provoquer de nuisances pour le voisinage. Il n'est pas autorisé de déposer les déchets à l'extérieur des containers d'apport volontaire.



### **INTERDICTION VERBALISATION**

**Les dépôts sauvages que ce soit devant les containers, à l'entrée des déchèteries ou dans la nature sont strictement interdits et pourront faire l'objet de poursuite devant les tribunaux.**



## ● REGROUPEMENT ET AGRANDISSEMENT ATELIERS TECHNIQUES COMMUNAUX

AGRANDISSEMENT DU HANGAR METALLIQUE ACTUEL ET DELOCALISATION :

Le local technique communal situé actuellement rue Raymond Poincaré sera délocalisé rue Georges Clémenceau (derrière la salle des fêtes) - y sera accolé une petite serre.

SECURISATION : Ce nouvel espace sera clôturé et fermé au public

## ● LE VERGER COMMUNAL - LA TAILLE DES FRUITIERS

**Le 18 février 2018,** une seconde formation de taille des fruitiers a été offerte aux Lusigniens.

Selon le nombre de demandes faites en Mairie, cette expérience sera renouvelée ou pas l'année prochaine. Formation offerte par des passionnés membres de l'Association Les Vergers aux Chouettes en partenariat avec la Mairie.



## ● L'entretien de notre village

Le cadre de vie des habitants est une des préoccupations importantes de l'équipe municipale. Les employés communaux accompagnés de Francis ne manquent pas d'imagination pour embellir notre village.

**Constat :** des décharges sauvages « fleurissent » un peu partout ! Quelle incivilité et manque de respect.

**Rappel :** la propreté, «c'est aussi l'affaire de tous». Il appartient en effet à chacun de préserver notre cadre de vie agréable et de faire preuve de civisme. Chaque citoyen est tenu de ne pas jeter sur la voie publique papiers, mégots, emballages, prospectus. Les propriétaires de chiens sont invités à opter pour le geste simple et citoyen en ramassant les déjections de leur animal.





## ● Les intempéries

Les lacs d'Orient, du Temple et Amance ont été très sollicités cet hiver 2018 afin d'éviter de plus amples crues sur notre territoire et aux abords de la Seine. Le taux de remplissage des lacs était au maximum. Les pluies importantes observées ont entraîné une hausse des niveaux de la Seine. Les montées d'eau ont été impressionnantes particulièrement en amont des grands lacs. En aval, les débits étaient importants et le niveau restait sous contrôle grâce aux barrages-réservoirs. Les services municipaux sont restés mobilisés jusqu'à la fin de l'alerte crue.

Certaines communes du département de l'Aube ont dû déclencher le plan communal de sauvegarde afin de prévoir les moyens nécessaires pour accompagner les habitants.

A Lusigny, nous avons été épargnés, malgré tout ont été constatées quelques perturbations liées aux remontées des nappes phréatiques et à la surcharge des réseaux d'assainissement.

### Neige et verglas

Après les pluies, la neige a blanchi notre village, ce qui fit le bonheur de certains mais très certainement pas celui des automobilistes.....

L'Aube est passée en vigilance orange ; certaines routes étaient glissantes. Des agents du département ont procédé au dessalage des routes principales.

### La crue de la Seine

L'hiver 2017/2018 a été particulièrement arrosé..

Cet hiver, le lac d'Orient était rempli à son maximum..

### Le même lieu face au lac d'Orient



Avant la crue



Pendant la crue le 1<sup>er</sup> février 2018



*Nous avons une pensée particulière pour tous les sinistrés, et bravo à ceux qui sont venus au secours des habitants voisins, y compris les sapeurs-pompiers qui ont été très sollicités le jour-même, la nuit et les jours suivants...*

Hommage aux pompiers..



La Grange enneigée

### Vents violents

Le 29 avril dernier, vers 17 h, de violentes rafales ont soufflé dans l'Aube : des arbres sont tombés, des toitures endommagées, des bardages en tôle métallique se sont envolés, des câbles arrachés. Des personnes ont été au chômage technique. Certaines communes voisines ont été très touchées et Lusigny a été heureusement épargnée.



## ● Les Pompiers CENTRE DE SECOURS DE LUSIGNY-SUR-BARSE



**Alexandre HUGOT,  
nouveau Chef des  
sapeurs-pompiers de  
Lusigny**

Depuis le 3 février 2018, date de la cérémonie de prise de commandement, le Centre de Secours de Lusigny-sur-

Barse a un nouveau Chef de Centre, en la personne du Lieutenant Alexandre HUGOT.

La cérémonie protocolaire est venue officialiser la fonction de Chef de Centre qu'occupait Alexandre HUGOT depuis le départ à la retraite du Lieutenant Patrick ROCTON. Lors de la cérémonie, Alexandre HUGOT a été promu au grade de Lieutenant.



Retour en images sur la cérémonie de prise de commandement

Remise de grade de Lieutenant à Alexandre HUGOT par Le sous-préfet de Bar-sur-Aube, Christophe DESCHAMPS, au côté du Colonel Laurent MARTY, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Aube (SDIS).



Prise de commandement par le Lieutenant Alexandre HUGOT



Revue des jeunes sapeurs-pompiers par le Colonel Frédéric GOULET, Directeur adjoint du SDIS.

A l'issue de la cérémonie, plusieurs allocutions se sont succédées à La Grange pour mettre en avant l'engagement de ce jeune Lusignien de 38 ans, issu d'une famille bien connue de la commune, car comme l'a souligné Christian BRANLE, dans son discours «....c'est un honneur pour la commune de Lusigny, car nous accompagnons en cet instant solennel, un Lusignien apprécié du plus grand nombre, et qui a su démontrer qu'il rassemblait toutes les capacités pour accéder à ce niveau de responsabilités. Sapeur-Pompier professionnel, Monsieur HUGOT fait partie de ces individus qui croient en la capacité d'œuvrer pour la cause commune. D'ailleurs, nombreux sont les membres de la famille HUGOT, qui ont donné et qui donnent encore de leur temps et de l'énergie dans le corps prestigieux des sapeurs-pompiers volontaires. N'est-ce pas Michel ? On est comme cela dans la famille HUGOT, on participe au monde associatif, quand on n'est



*pas impliqué dans le Comité de Foire, on est Président de la Société de Pêche, ou bien encore on est pompier... »*

Le sous-préfet, Christophe DESCHAMPS, a salué en ces termes la famille HUGOT :

*« ...votre courage et votre dévouement font de vous des exemples pour tous les citoyens... »*

Le Lieutenant Alexandre HUGOT a sous son commandement, 31 pompiers dont 4 Femmes et 3 Jeunes sapeurs-pompiers.



**Bonne retraite** au Lieutenant Chef de Centre Patrick ROCTON !

Après 40 ans de service chez les sapeurs-pompiers, Patrick ROCTON a pris sa retraite au 01/01/2018.



**Une pensée** particulière pour Alain MADUR

Dans son discours Christian BRANLE a rendu hommage à Alain MADUR, ancien Chef de Centre, décédé le 5 janvier 2017, Capitaine honoraire, 22 ans de service.

## ● Le centre de secours de Lusigny-sur-Barse en quelques chiffres :

En 2017, le Centre de secours de Lusigny sur Barse a effectué **365** interventions concernant :

**44** accidents

**48** incendies

**68** opérations diverses

**2** risques technologiques

**203** secours à la personne

Sur les 9 communes de son ressort



**Bonne retraite** au Lieutenant Gilles BERTHAUT !

Au cours de cette cérémonie, Gilles BERTHAUT, Lieutenant et adjoint au Chef de Centre, a été promu au grade de Capitaine honoraire, après 47 ans de service chez les sapeurs-pompiers. Il a pris sa retraite le 16 février dernier.

## TABLEAU DES EFFECTIFS :

### CHEF DE CENTRE

Alexandre HUGOT ..... Lieutenant

### ADJOINTS

Frédéric ROLLET ..... Sergent-Chef

### MEDICAL

Sandrine REMY ..... Infirmière Lieutenant

Pierre GOUBEAU ..... Médecin Capitaine

### SOUS-OFFICIERS

Michel FRISARD ..... Adjudant-Chef

Rudy GUBLIN ..... Adjudant

Ludovic MARNOT ..... Adjudant

Olivier DUCCESCHI ..... Adjudant

David SERRALUNGA ..... Adjudant

Frédéric BISIAUX ..... Sergent-Chef

Ludovic ROGER ..... Sergent-Chef

Eric ETIENNE ..... Sergent-Chef

Michel HUGOT ..... Sergent-Chef

Nicolas MADUR ..... Sergent-Chef

Jean Pierre FAVEREAU ..... Sergent-Chef

Sébastien GRISE ..... Sergent

Remi COURTIN ..... Sergent

### HOMMES DU RANG

Sébastien GUICHARD ..... Caporal-Chef

Cécile CONSIGNY ..... Caporal-Chef

Frédéric JUFFIN ..... Caporal-Chef

Bruno THIEBAULT ..... Caporal-Chef

Sébastien MAYEUR ..... Caporal

Jimmy PITIOT ..... Caporal

Ludovic MAYEUR ..... Caporal

Julien ETIENNE ..... 1<sup>ère</sup> Classe

Paulo COEHLO ..... 2<sup>ème</sup> Classe

Mike MARCHAND ..... 2<sup>ème</sup> Classe

Camille BLAISE ..... 2<sup>ème</sup> Classe

Hervé VOGEL ..... 2<sup>ème</sup> Classe

### JSP (Jeunes Sapeurs-Pompiers)

Léa VAIVRE ..... 4<sup>ème</sup> Année

Kévin BISIAUX ..... 3<sup>ème</sup> Année

Antonin HUGOT ..... 1<sup>ère</sup> Année

# ● La section tarot de Lusigny a toutes les cartes en main !



**Christian LECLERC** a créé la section «tarot» à Lusigny au sein de l'AALL et a passé la main à Patrick GIRARD en janvier 2018.

**Le P'tit Lusignien :** Après une carrière professionnelle bien remplie, Christian, vous vous êtes installé avec votre épouse Christiane à Lusigny afin de passer une retraite paisible. Vous vous êtes investi au sein de notre Commune puis vous avez créé un club de tarot.. Racontez nous...

**Christian :** Effectivement, j'ai choisi avec mon épouse de prendre ma retraite à Lusigny. J'ai été Conseiller Municipal de 2001 à 2008. A présent, je suis membre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). J'aime aussi beaucoup jouer au tarot avec mon ami, mon complice de la première heure, François BREDARD. Le 24 juin 2009, à la salle de réunion de la Mairie, nous avons créé l'Amicale des joueurs de tarot. Par la suite, nous nous retrouvions à l'Hôtel du Nord, puis au presbytère et enfin à la salle des fêtes de la Commune pour jouer.

A cet effet, tous les mercredis soir, la salle nous est réservée et la municipalité nous apporte son soutien ce dont nous sommes tous très reconnaissants. Je me souviens lors de notre première rencontre le 9 septembre 2009, nous étions une dizaine de personnes puis très vite, nous sommes passés rapidement à une vingtaine de joueurs. A présent, 62 joueurs sont inscrits. Nous jouons à la façon d'un concours, c'est à dire, 4 rondes de 6 tours soit 24 jeux. Nous commençons à 20 heures précises pour terminer vers minuit.

**Le P'tit Lusignien :** Nous vous remercions également pour tout le dévouement que vous avez donné pour animer cette section tarot à Lusigny, vous y avez passé des



heures. Expliquez nous pourquoi vous avez décidé de faire perdurer cette section Tarot au sein de l'AALL et actuellement de passer la main ?

**Christian :** Vu l'importance de la fréquentation des joueurs, nous avons eu l'idée de nous rapprocher de l'AALL et avec Jacques MANNEQUIN, son Président, nous avons ouvert une section dite «tarot» et franchement, ça fonctionne bien. L'AALL nous apporte une aide financière et matérielle particulièrement lors du seul concours annuel que nous organisons. La fréquentation moyenne est de 40 à 45 participants, sachant que nous sommes une petite commune, que nous jouons tard le soir et en semaine, il faut avouer que c'est une réussite. De nombreux joueurs viennent de Troyes et ses environs. C'est pourquoi, il est important de faire perdurer cette section tarot.

A présent, j'ai 76 ans, il est normal que je cède ma place. Un «jeune» de 62 ans est Patrick GIRARD. Je lui ai proposé de prendre la direction de



Patrick Girard

la section «tarot» et il a accepté à ma grande satisfaction. Je le remercie sincèrement. Endosser une responsabilité alors qu'il vient de prendre sa retraite, c'est courageux de sa part.

**Le P'tit Lusignien :** Vous êtes passionné par le tarot, mais d'où vient cet engouement et particulièrement lors d'un concours ?

**Christian :** Toute ma famille joue au tarot et j'ai toujours aimé ce jeu et participé aux concours. Comme tous les clubs de la région, on organise un concours tous les ans. Cette année, il a eu lieu à La Grange le dimanche 11 mars dernier.

**Le P'tit Lusignien :** Avez vous un message à passer aux passionnés de tarot et futurs passionnés ?

**Christian :** Venez nous voir les mercredis soir et vous verrez que nous jouons sérieusement dans une ambiance très amicale. Il n'y a rien à gagner, nous avons seulement un classement en fin de saison (fin juin). Puisque je vous parle d'ambiance, sachez qu'en cours d'année nous organisons deux repas à thème : «tête de veau gribiche» et «moules frites» et en fin d'année un banquet. Si cette section «tarot» du club de l'AALL fonctionne si bien c'est grâce aux adhérents qui viennent jouer et se détendre. Nous nous connaissons tous depuis de nombreuses années. Je passe la main et je continuerai toujours à jouer.

Enfin, sans l'aide de François BREDARD, je ne me serais pas lancé dans cette aventure et je lui en suis reconnaissant.

Je remercie sincèrement la municipalité de Lusigny qui nous a toujours aidés. Je souhaite à Patrick GIRARD autant de plaisir que j'en ai eu pour diriger cette section.

**Le P'tit Lusignien :** Nous vous remercions d'avoir répondu à notre interview.



## ● De 50 ans à plus de 90 ans

A ce jour, le club de l'Amitié compte 40 adhérents. **Ils se réunissent tous les jeudi après-midi de chaque semaine, de 14 h à 18 h, à la salle Emile Simonnet.**

**Les activités proposées sont :**

- **Des jeux de société :** scrabble - triominos - belotes - tarots - rami etc ... avec partage d'un goûter.
- **Des sorties** organisées plusieurs fois par an : Le 27 mai, jour de la fête des Mères, une sortie a été



De bons moments de partage... Soyez les bienvenues

faite à Tinqueux (Marne) avec un spectacle de cabaret et music-hall.

- **Des repas** également organisés régulièrement : exemples le repas la choucroute tous les ans (fin octobre/début novembre) - le repas spécial Noël etc....

### Le Club de l'Amitié

Présidente : Elisabeth MOUGINOT

Trésorière : Liliane LEJEUNE

Secrétaire : Pierrette ETIENNE

Un repas est offert aux adhérents le jour de l'Assemblée Générale.

## ● Notre coup de cœur



### Au Chef Daniel BAUDESSON de «Panier de Chef» l'Atelier Gourmand.

Aujourd'hui il pose son tablier et retire sa toque, après 10 années passées en cuisine, pour partager bénévolement son art !

Natif du Jura, il a débuté sa carrière en 1961, jusqu'à son départ à la retraite en 2008.

Sa passion vient des effluves irrésistibles qui flottaient dans la maison de sa grand-mère, des odeurs de pommes, champignons, charcuterie. Et surtout dans son fournil, où elle préparait de bons gâteaux aux parfums fabuleux, pour la moitié du village.

Après avoir passé son CAP de cuisine à Grenoble (2ème sur 87 candidats) il a travaillé dans divers restaurants, avant d'accomplir son Service National dans la marine, en qualité de chef de cuisine au Cercle des Officiers Généraux à Ain-El-Türck (Algérie).

De retour à la vie civile, il parcourt de nombreuses régions de France,

toujours au fourneau, dans des restaurants reconnus pour leur qualité gastronomique.

Après un stage chez Gaston Lenôtre, Daniel et sa famille, s'installent à BREVONNES, au Vieux Logis, où ils sont restés 30 ans. Il a constamment relevé des défis en créant des manifestations culinaires «Président fondateur des Trophées des Arts de la Table» Concours qui s'adressait aux cinq métiers de «bouche».

Daniel a participé à de nombreux concours et a été récompensé : 1er Prix de cuisine régionale des Logis de France pendant 4 ans de 1984 à 1987 ; 1er prix à la Foire de Chaource pendant 3 ans, en présentation de plat froid (pièce de prestige). Grand Prix d'Excellence à l'Académie Nationale de Cuisine. En 1993, grosse année de concours : finaliste de la Toque d'Or à Avignon, finaliste Meilleur Ouvrier de France à Strasbourg, récipiendaire du titre «Disciple Auguste Escoffier» (Cuisinier qui a imposé les bases de la Grande Cuisine).

Daniel a aussi été sollicité dans l'enseignement

pour coacher, lors de concours, des jeunes du CFA. Membre du jury pour les CAP, BEP, BAC PRO, mais également, Président du Brevet de Maîtrise en cuisine au niveau régional et aussi Conseiller de l'Enseignement Technologique pendant 22 ans.

Côté loisirs : équitation, poterie, peinture à l'huile, mosaïque, musique. A appris le saxophone à 63 ans ! et joue comme ténor à «La Lyre Vendévoise» et «L'Alerte» à Troyes.

Les Lusigniens vous témoignent leur reconnaissance Monsieur BAUDESSON pour toutes ces années de dévouement pour animer l'Atelier Gourmand. Une pensée également à votre épouse Annick qui assumait avec discrétion le «secrétariat» de cet atelier. MERCI CHEF !



En cuisine avec une équipe à la salle des fêtes Bernard Hussenet

## ● Repas des Aînés

Le dimanche 4 février, 80 personnes ont répondu à l'invitation du CCAS (Centre Communal d'Actions Sociales) pour le traditionnel repas des Aînés à La Grange. Ce moment, tant attendu pour certains, permet de revoir ses amis Lusigniens autour d'un repas, en prenant le temps de discuter, dans la bonne humeur et en oubliant ses «douleurs» quelques instants. L'animation était assurée par l'Association MILL'ACCORDS de Bréviandes. Les doyens présents à ce repas ont été mis à l'honneur et un colis «parfumé» leur a été offert : Madame Simone VILLAIN et Monsieur Gilbert BOILEAU. Monsieur Ignace LAMBRECHT, le doyen qui n'a pu se déplacer, pensionnaire à la maison de retraite La Salamandre, a également reçu un colis. Comme elles sont coquettes nos mamies !



## ● Bonne route...

2 jeunes designers Malcolm et Valentin sont partis de Rennes pour aller en république Tchèque en Rosalie et sont passés dernièrement à Lusigny fin avril 2018.

Ils réalisaient un défi sportif 1900 kms en 28 jours. Leur but est de créer un réseau professionnel et personnel et de découvrir des paysages.

Ils ont bien apprécié la découverte de notre village.

.... Vous souhaitez en savoir plus : <https://www.kisskissbankbank.com/fr/projects/rosalie-tour>



## ● Régates du CNHS sur le Lac d'Orient



Le Club Nautique de la Haute Seine de Lusigny a lancé sa saison 2018 en commençant par la traditionnelle régates de Pâques sur le Lac d'Orient pour la coupe du Grand Est. 3 jours de compétition et 2 séries de voiliers (dériveurs solitaires), les FINN et EUROPE. 41 bateaux ont participé à cet événement qui a attiré une grande délégation de Belges et des Français bien sûr. 11

manches ont pu être disputées. Les régatiers étaient ravis. Ils ont eu à peine le temps de souffler qu'une autre régates était organisée les 14 et 15 avril pour la «Coupe des Vrais Bateaux 505» (dériveurs doubles). 24 bateaux et leurs équipages étaient présents (Suisse, Belgique, France). Dans l'ensemble il a fait beau, mais le vent était au ralenti !



**Ces touristes** ont apprécié les bons produits achetés chez les commerçants de Lusigny. Ils ont découvert avec plaisir la forêt d'Orient et son lac.







## La vélo voie qui passe par Lusigny-sur-Barse offre 42 km de plaisirs sportifs et de promenades familiales.

De St Julien-les-Villas à Port Dienville, la route des digues dévoile les lacs d'Orient (ouvert à la voile), du Temple et d'Amance (réservé au motonautisme). Les plages de Lusigny-sur-Barse, Géraudot et Dienville jalonnent ce parcours et proposent un moment de détente.

Un observatoire proche de la Maison du Parc permet de découvrir les différentes espèces ornithologiques.

Cette vélo voie est destinée à tous types d'usagers. Elle est ouverte à la fois aux balades à pied, à bicyclette, en roller et à cheval.

## Règles et recommandations aux usagers

- Respectez le code de la route, en tous lieux et toutes circonstances... et, n'oubliez pas la courtoisie est de mise !
- Soyez vigilant, quel que soit votre mode de locomotion. Roulez sur une seule file. Dépassez avec précaution. Adaptez votre vitesse.
- Protégez-vous, notamment à rollers, où casque, coudières, genouillères et surtout protège-poignets sont indispensables.
- Soyez bien visible, à la tombée du jour.
- Croisement avec des chevaux : évitez les cris et les gestes brusques, rangez-vous du bon côté.

- Cavaliers : la vélovoie vous est ouverte à l'exception des digues (dont l'accès est réservé aux cyclistes, rollers et marcheurs).
- En cas d'accident : indiquez aux services d'urgence le carrefour le plus proche. Précisez le repère kilométrique indiqué au sol (Secours : 112 (portables) ou 18. Gendarmerie : 17).

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient offre une multitude de sentiers pédestres pour les novices comme pour les habitués. Partez en quête des richesses du territoire au travers de sentiers pédestres thématiques comme le sentier des Salamandres, le sentier sur les traces de l'argile, le circuit Napoléon ou encore le sentier des brebis.



## Pour tout renseignement :

Parc naturel régional de la Forêt d'Orient  
Maison du Parc 10220 Piney  
+33 (0)3 25 43 38 88 - [info@pnrfo.org](mailto:info@pnrfo.org)



## Périodes et horaires d'ouverture

- Janvier-Février-Mars-Novembre-Décembre : Du lundi au vendredi 13h30 - 17h30
- Avril-Mai-Juin-Septembre : Du lundi au vendredi 10h - 13h / 14h - 17h
- Week-end et jours fériés : Juillet - Août : tous les jours 10h - 13h / 14h - 18h
- Octobre : tous les jours 10h - 12h30 / 14h - 17h







Des cavaliers en balade le long du canal



Le côté paisible et arboré de notre plage





## ● ETAT CIVIL

### NAISSANCES

- LE JOANNES Iris, Martine,  
Thi-Hien 31 OCTOBRE 2017
- JULLIEN Valentine  
11 NOVEMBRE 2017
- LACOMBE Èrène, Pascal,  
Jean-Luc 17 NOVEMBRE 2017
- DEVIDAL Zoé, Nadine, Brigitte  
14 DÉCEMBRE 2017
- FERRO Mia, Marie  
27 JANVIER 2018
- BOULARD Faustine,  
Anne-Sophie, Fanny  
23 FÉVRIER 2018
- NICOLAS Liséa, Dominique,  
Annie 23 MARS 2018
- CHAUVOT William, Claude  
19 AVRIL 2018

### DECES

- 30 octobre 2017 KOTLICKI  
veuve MARGOT Yadwiga
- 21 novembre 2017  
BEATO BAEZ Ramon
- 15 décembre 2017  
MAIRE Roland, Michel
- 19 janvier 2018  
RICHEZ Hubert, Jean
- 1<sup>er</sup> février 2018  
JOACHIM épouse LAMARRE  
Christiane Marie Lucie
- 1<sup>er</sup> février 2018 FLAMÉRION  
Philippe Jean Arthur
- 10 février 2018  
TRÉCOURT Georges, Marcel
- 15 février 2018  
QUINTIN Pierre, Louis
- 15 février 2018 LAURENT  
veuve DE QUEIROZ Colette
- 08 avril 2018  
BATILLET Bernard Paul
- 10 avril 2018  
BERNIER épouse DEPREUX  
Michèle Marie Rose
- 05 mai 2018 BARLETTA  
veuve DE LUCA Ida

## SIEDMTO

Syndicat Intercommunal d'Élimination  
des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

36, rue des Varrennes - 10140 VENDEUVRE-SUR-BARSE  
Tél. 03 25 41 08 03 - Fax : 03 25 41 66 60 - www.siedmto.fr



### COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

toutes les semaines : les lundis

Sortez le bac (couvercle fermé) uniquement quand il est plein. Lors d'une production exceptionnelle de déchets, si le bac ne suffit pas, des sacs de 70 litres sont en vente à la Mairie au prix unitaire de 2,50€.

### COLLECTE SELECTIVE

Toutes les deux semaines : les lundis

Utilisez les sacs jaunes

|                     |                      |
|---------------------|----------------------|
| Juillet : 2, 16, 30 | Octobre : 8, 22      |
| Août : 13, 27       | Novembre : 5, 19     |
| Septembre : 10, 24  | Décembre : 3, 17, 31 |

Chaque ramassage  
est effectué le lundi matin.  
Si le lundi est férié,  
il a lieu le mardi matin,  
lendemain du jour férié

## DÉCHÈTERIE

Rue du Maréchal Foch - Ouvert tous les jours sauf les vendredi  
et dimanche. Pour accéder à la déchèterie, il faut présenter sa  
carte d'accès fournie par la SIEDMTO

|            | Été           | Hiver         |
|------------|---------------|---------------|
| Matin      | 9h00 à 12h00  | 9h00 à 12h00  |
| Après-midi | 15h00 à 18h00 | 14h00 à 17h00 |



## ● LE PHENIX

Aux nouveaux gérants de la brasserie-bar «LE PHENIX», Patrick ROUGE et Isabelle ELOIN.

Arrivés à la brasserie de la Place Maurice Jacquino le 1<sup>er</sup> avril 2018, ils seront heureux de vous recevoir en vous réservant leur meilleur accueil. Ouvert de 7 heures à 22 heures du mardi au Dimanche - fermé le lundi

Tél. 03 25 41 20 15.





Retour  
en images

# L'été à Lusigny

● Un bel endroit que beaucoup de  
Lusigniens connaissent ....

● Les promeneurs  
découvrent notre  
patrimoine à vélo



● pose lecture en pleine nature....



Mairie : Place Maurice Jacquinet  
10270 Lusigny-sur-Barse  
Téléphone : 03 25 41 20 01  
Télécopie : 03 25 43 81 88  
email : mairie.lusigny@wanadoo.fr  
www.lusigny-sur-barse.fr

**Ouverture du secrétariat :**  
le matin : du lundi au vendredi de 8h à 12h  
l'après-midi : le mercredi de 14h30 à 17h  
et le vendredi de 8h-12h et 14h-18h

## PERMANENCE DU MAIRE

**Christian BRANLE :**  
Mercredi  
sur rendez-vous  
en mairie

## LES ADJOINTS reçoivent sur rendez-vous en Mairie

**Marie-Hélène TRESSOU :** Affaires scolaires et sociales

**Alain LAUNOY :** Infrastructures et patrimoine

**Marie-Claude ECHIVARD :** Communication et tourisme

**Jean-Claude FROBERT :** Environnement et cadre de vie

**Pascal CARILLON :** Vie associative